C/2024/2980

25.4.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 avril 2024

portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

(C/2024/2980)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique [1], et notamment son article 3, paragraphe 5,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 24 mai 2022 [2], le Conseil a nommé M^me^ Martine DURAND membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé «conseil») pour un mandat de trois ans.

(2) M^me^ Martine DURAND a démissionné avant la fin de son mandat.

(3) Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil.

(4) L'article 3, paragraphe 2, de la décision n° 235/2008/CE dispose que les membres du conseil sont choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^me^ Sandrine DUCHÊNE est nommée membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un mandat de trois ans.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2024.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

[1] JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

[2] Décision du Conseil du 24 mai 2022 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 211 du 30.5.2022, p. 2).